



2025/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM42

**Objet : Annule et remplace la délibération 2025COM32 -
Vote du Budget Supplémentaire -ex 2025 du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis et affectation des résultats de
l'exercice 2024**

Séance du mercredi 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 4 novembre 2025

Nombre de
membres

En exercice : 12

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Denise POEZEVARA, Siegfried VAN
WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Bernard CASSAIGNE,
Danielle DESRONDAUX, Serge MERCIECA, Daniel
DOUCHET, Sandakichenin DJANARTHANY.

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Gisèle FRANCIS,

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du 12
novembre
DÉLIBÉRATION
N°2025COM42

Objet : Annule et remplace la délibération 2025COM32- Vote du budget supplémentaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU le Budget Primitif de l'année 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 et d'affecter les résultats de l'exercice 2024.

CONDIRERANT la remarque du contrôle de légalité en date du 3 novembre 2025, concernant le nombre d'administrateurs présents à la séance du 29 septembre 2025 et le quorum n'ayant pas été atteint,

CONSIDERANT la nécessité de reconvoquer le Conseil d'Administration afin de pouvoir faire valider la présente délibération budgétaire.

APRES DELIBERATION,

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2025COM32 par la présente délibération, relative au vote du Budget Supplémentaire du CCAS de Ris-Orangis-Exercice 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2024.

APPROUVE les inscriptions suivantes du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 et l'affectation des résultats 2024 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement : 8 482.49 €

Résultat d'investissement reporté (001) + 8 328.49 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves + 154.00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 8 482.49 €

Dépenses d'Investissement : 8 482.49 €

Chapitre 21 : Immobilisation corporelle + 8 482.49 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 8 482.49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement : 126 684.32 €

<i>Résultat de fonctionnement reporté (002)</i>	+ 36 652.86 €
<i>Chapitre 78 : Reprises sur dépréciations des actifs cir.</i>	+ 52.50 €
<i>Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations</i>	+ 88 978.96 €
<i>Chapitre 75 : Autres produits de gestion cour.</i>	+ 1 000.00€

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 126 684.32 €

Dépenses de Fonctionnement : 126 684.32 €

<i>Chapitre 011 : Charges à caractère général</i>	+ 39 000 €
<i>Chapitre 012 : Charges de personnels</i>	+ 7 500 €
<i>Chapitre 67 : Titres annulés sur exercice ant.</i>	+ 80 184.32 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 126 684.32 €

APPROUVE L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante :

- L'affectation en excédent d'Investissement au compte 001 pour **8 328.49 €**
- L'affectation en excédent de Fonctionnement au compte 002 pour **36 652.86 €**

PRECISE que le Budget a été votés par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du CGCT, tant pour la section d'investissement que la section de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



